

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 14 mai 2018

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 2, 3 et 4 mai 2018

2018 DAC 376 Subventions (10.000 euros) à deux associations organisant des manifestations littéraires à Paris.

M. Bruno JULLIARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 17 avril 2018, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose d'attribuer deux subventions de fonctionnement pour deux associations organisant des manifestations littéraires pour le public parisien ;

Vu l'avis du Conseil du 14e arrondissement, en date du 12 avril 2018 ;

Vu l'avis du Conseil du 20e arrondissement, en date du 12 avril 2018 ;

Sur le rapport présenté par M. Bruno JULLIARD, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention d'un montant de 5.000 euros est attribuée à l'association Lire Autrement Maison des Associations, 22, rue Deparcieux (14e). 2018-02710 19999

Article 2 : Une subvention d'un montant de 5.000 euros est attribuée à l'association La Voie des Livres, 93, rue de la Réunion (20e). 2018-01513 20087

Article 3 : La dépense totale soit 10.000 euros sera imputée sur le budget de fonctionnement de l'année 2018 de la Ville de Paris, chapitre 65748, rubrique 313, provision pour subventions de fonctionnement au titre de la Culture.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo", written in a cursive style.

Anne HIDALGO